

Demande de subvention dans le cadre de la campagne EMPLOI ANS 2022

Vous souhaitez créer un nouvel emploi

Vous êtes une structure en territoire carencé ou un CD ou une Ligue et Vous avez bénéficié d'une aide à l'emploi jusqu'en 2021, vous pouvez demander une 1ere consolidation OU Vous n'avez jamais bénéficié d'aide à l'emploi pour un emploi déjà existant et pouvez justifier de difficultés financières liées à cet emploi, vous pouvez demander une consolidation

CONDITIONS :

- Exclusivement en CDI
- Contrat de travail de 24H hebdomadaire minimum ou temps partiel sur justification du salarié d'un 2eme emploi
- Sur présentation de la fiche Instruction et des pièces demandées
 - Avis de la collectivité territoriale
 - En conformité avec la note de cadrage fédérale

CREATION

CONSOLIDATION

Salarié de + 30 ans

Salarié de - 30 ans

Salarié non connu

Salarié de + 30 ans

Salarié de - 30 ans

Instance de JUILLET

Instance de SEPTEMBRE

3 X 12 000€ maximum
Convention pluriannuelle avec signature d'un avenant chaque année

2022 : 1115 10 000€ maximum + convention pluriannuelle 2022 : 2000 € 2023 : 12000€ 2024 : 12000€ maximum (signature d'un avenant chaque année)

Instance de SEPTEMBRE
Selon crédits disponibles

1ere consolidation

Selon montants perçus précédemment

Aide ponctuelle Jusqu'à 6000€ maximum sur justificatif